

ENTREPRENEURS, SOYEZ DANS L'AIR

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNES VOUS AIDE DANS VOS INVESTISSEMENTS POUR RÉDUIRE VOS ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

FONDS AIR ENTREPRISES



Bénéficiez d'une aide à hauteur de 40% du montant total HT de vos travaux et équipements en faveur de la qualité de l'air (et jusqu'à 10 000 euros pour l'étude de faisabilité préalable)*.

** Voir conditions du règlement*

NOTRE ENVIRONNEMENT EST UNE FORCE FRAGILE, PRÉSERVONS LE !



Une question? Contactez-nous ! 04 57 54 22 00 - environnement@2ccam.fr



FONDS AIR ENTREPRISES

SUIS-JE ÉLIGIBLE ?

Je dispose d'un numéro
SIRET

NON →

Je ne suis
pas éligible

OUI

Mon projet se situe sur
le territoire de la 2CCAM*

NON →

Je ne suis
pas éligible

OUI

Mon entreprise oeuvre
dans l'un des domaines
d'activité ci-contre

NON →

Je ne suis
pas éligible

OUI

Mon projet s'inscrit dans la
liste des projets éligibles
ci-contre

NON →

Je ne suis
pas éligible

OUI

1)

Je télécharge mon dossier sur :
WWW.2CCAM.FR



2)

Je dépose mon dossier à :

2CCAM
Fonds Air Entreprises
3 rue du Pré Bénévix
74300 CLUSES

Ou par mail à
environnement@2ccam.fr



DOMAINE D'ACTIVITÉ :

**Bois (ou entreprises utilisatrices
de bois pour le chauffage)**

Exemples : scieries, menuiseries...

Industrie

Exemples : décolletage, plasturgie,
métallurgie, agro-alimentaire...

Bâtiments et travaux publics

Artisanat

Exemples : garages, pressings ...

Hôtellerie et restauration

Exemples : gîtes, pizzerias, boulangeries ...

**Toute entreprise identifiée
comme émettrice de polluants
atmosphériques**

PROJETS ÉLIGIBLES :

- Installation d'un système de filtration ou d'aspersion ;
- Modification d'un process ;
- Changement du mode de chauffage par un système plus performant, aux énergies renouvelables ou de récupération ;
- Tout dispositif permettant de réduire les émissions atmosphériques.